

MÉMOIRE

de la Ville de Mirabel présenté au gouvernement du Québec dans le cadre de la consultation sur la santé mentale, l'itinérance et la dépendance

Nous souhaitons que ce Mémoire soit rendu public.

Juin 2026



Introduction

La Ville de Mirabel connaît une période de croissance exceptionnelle avec plus de 69 000 citoyens et une expansion résidentielle et commerciale soutenue. Selon les données les plus récentes de l'ISQ (2022), elle affiche le plus haut taux de vitalité économique de la région des Laurentides. Cette prospérité s'accompagne toutefois de réalités sociales complexes et croissantes, auxquelles la Ville fait face au quotidien sans toujours disposer des leviers nécessaires pour y répondre adéquatement.

Le dénombrement provincial réalisé en avril 2025 par le ministère de la Santé et des Services sociaux est formel : les Laurentides figurent parmi les cinq régions du Québec ayant connu une hausse de l'itinérance de plus de 50 % depuis 2022, avec une augmentation de 73,7 %. ¹ Les Laurentides et Montréal sont les régions où l'augmentation du nombre de personnes en situation d'itinérance est la plus importante.

Sur le territoire de Mirabel, les appels au Service de police liés à un état mental perturbé sont passés de 247 en 2017 à 374 en 2025, soit une hausse de plus de 50 % en huit ans². Des secteurs comme Saint-Hermas, Saint-Benoît, Saint-Antoine et Sainte-Monique présentent des taux de défavorisation sociale et matérielle significatifs, où l'absence de services de proximité (transport, cliniques, pharmacies, épiceries) amplifie l'isolement des personnes vulnérables et contribue directement à leur précarisation³.

Un rapport de 2023 confirme que 6,2 % des ménages des Laurentides ont des besoins impérieux en logement, soit plus que la moyenne québécoise (5,8 %) et que 27,9 % des locataires de la région consacrent plus de 30 % de leur revenu au logement.⁴

Mirabel s'est vu octroyé un 299 411,59 \$ pour le *Plan d'action gouvernemental pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, ce qui est bien peu.⁵

Face à ces réalités, la Ville de Mirabel, par l'entremise de son Service de police, de son Service Mirabel Économique, de son Service des loisirs et de la vie communautaire, de son Service des communications, de son Service de l'équipement et des travaux publics et de son Service de la sécurité incendie, soumet le présent mémoire au gouvernement du Québec. Ses recommandations visent non pas à multiplier les interventions municipales dans des champs de compétence provinciale, mais à obtenir du gouvernement qu'il joue pleinement son rôle. Un rôle que les municipalités ne peuvent et ne doivent pas assumer seules.

¹ Ministère de la Santé et des Services sociaux - *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec, 2025*

² Données du Service de police de Mirabel

³ Direction de santé publique, Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSS des Laurentides). *Panorama de la défavorisation dans les Laurentides 2021*. Produit par l'équipe Surveillance, recherche et évaluation. CISSS des Laurentides, 2024. Source des données : INSPQ et IEBC, 2023 ; Statistique Canada, Recensement 2021.

⁴ Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (2023). *Portrait du logement social et communautaire dans les Laurentides : Identification de pistes d'action pour un travail collectif* — Résumé. Direction de santé publique, CISSS des Laurentides, novembre 2023.

⁵ Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPERL). *Guide de dépôt de projets — Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) 2024-2029*, février 2026.

Contexte et portrait du territoire

Mirabel jouit d'une image de ville prospère et dynamique. Or, le taux de vitalité économique élevé ne signifie pas l'absence de populations vulnérables : il signifie seulement qu'elles sont moins visibles. Des personnes en situation d'itinérance se retrouvent près des arénas, dans les bâtiments municipaux comme le Centre culturel Joseph-Savard du secteur de Saint-Janvier ou dans les bibliothèques et dans les secteurs commerciaux, où les commerçants, sans formation ni ressources, appellent la police par défaut.

Quatre facteurs principaux expliquent l'augmentation de l'itinérance à Mirabel :

- La crise du logement et la hausse du coût de la vie : Mirabel affiche parmi les loyers les plus élevés de la région⁶. Les promoteurs privilégient des projets plus rentables, laissant les ménages à faibles revenus sans option abordable. L'inflation alimentaire et énergétique aggrave la situation de nombreux foyers qui n'arrivent plus à maintenir un logement stable.
- La santé mentale et les dépendances : des troubles anxieux, dépressifs ou psychotiques non traités fragilisent le maintien en emploi et en logement. Les dépendances peuvent être à la fois cause et conséquence de l'itinérance, aggravant l'isolement social et les difficultés financières. La travailleuse sociale en santé mentale qui œuvrait au sein du Service de police a dû retourner au CISSS faute de ressources suffisantes à l'interne.
- L'insuffisance et la fragmentation des ressources : les services sont éloignés, les délais d'accès trop longs et les organismes sous-financés. À l'écoute de ses organismes communautaires, la Ville se fait leur porte-parole : le financement par projet plutôt que par mission fragilise leur capacité d'action, nuit à la rétention du personnel et détourne leurs énergies vers la rédaction de demandes de subvention plutôt que vers leur mission.
- À Mirabel, le coût élevé des terrains pousse les promoteurs à maximiser leur investissement en construisant des projets haut de gamme (avec stationnements souterrains et finitions coûteuses) rendant les loyers inaccessibles pour les ménages à faible revenu. Même aux abords de la gare, où la proximité du transport en commun permettrait de laisser tomber l'automobile, les logements demeurent inabordables et sont majoritairement occupés par des retraités ayant vendu leur propriété. Les premiers acheteurs et les locataires à faible revenu sont ainsi mis à l'écart des secteurs les mieux desservis du territoire.

Les impacts sur le territoire

L'itinérance génère des impacts significatifs pour plusieurs services municipaux :

- Sécurité publique : le Service de police absorbe une proportion croissante d'interventions relevant de la santé mentale et des services sociaux, ce qui détourne

⁶ CIME 103.9 – 101.3, Le prix des loyers a presque doublé dans plusieurs villes des Laurentides, 13 janvier 2026.
<https://laurentides.cime.fm/nouvelles/749238/le-prix-des-loyers-a-presque-double-dans-plusieurs-villes-des-laurentides>

ses ressources de sa mission première. La formation des policiers n'est pas toujours adaptée à ce type d'interventions complexes.

- Sécurité incendie : les personnes en situation d'itinérance recourent souvent à des sources de chaleur improvisées (bougies, poêles au propane, feux de bois) dans des espaces sans détecteurs de fumée ni adresse civique. Les pompiers doivent intervenir sans connaître le nombre d'occupants, ce qui complexifie leur travail. De plus en plus de gens *squattent* les immeubles abandonnés, augmentant les risques d'incendie;
- Développement économique : les restaurants, stations-service et centres commerciaux deviennent des premiers répondants informels sans outils ni ressources.
- Travaux publics : lors de leurs interventions quotidiennes sur le territoire (entretien des routes et des espaces publics) des employés se retrouvent en contact avec des personnes en situation d'itinérance ou de crise, sans formation ni ressource pour gérer ces situations.
- Bibliothèques municipales : les bibliothèques sont des points de chute naturels pour des personnes en situation de vulnérabilité, notamment en transit vers la région métropolitaine via la route 117. Les commis qui y travaillent se retrouvent régulièrement en contact avec cette clientèle sans formation ni protocole pour y répondre, et ce, pour une population qui n'est pas nécessairement mirabelloise.

Recommandations au gouvernement du Québec

1. Clarifier le partage des responsabilités entre Québec et les municipalités

La santé, les services sociaux et le logement relèvent de compétences provinciales. Pourtant, les municipalités comme Mirabel se retrouvent en première ligne, sans avoir ni le mandat, ni les ressources, ni la formation pour intervenir.

Malgré les investissements annoncés par le gouvernement du Québec au cours des dernières années, les données démontrent clairement que les mesures mises en place ne parviennent pas à enrayer l'itinérance. La situation continue de se détériorer, à un rythme préoccupant, ce qui accentue la pression sur les milieux municipaux.

L'Union des municipalités du Québec (UMQ), qui demande à Québec de faire de l'itinérance une « priorité nationale »⁷, explique que les municipalités ont atteint un point de rupture sur le terrain⁸. Les municipalités gèrent au quotidien les conséquences de l'itinérance sans disposer des leviers pour en traiter les causes. Mirabel partage la position de l'UMQ à l'effet qu'une vision nationale claire, mobilisant tous les paliers de gouvernement et les acteurs communautaires, est désormais indispensable.

⁷ Radio-Canada - L'UMQ presse Québec de faire de l'itinérance une « priorité nationale », 5 mars 2026 ici.radio-canada.ca/nouvelle/2235043/itinérance-quebec-municipalites

⁸ UMQ – Dénombrement sur l'itinérance : le Québec face à une crise sans précédent, 9 avril 2026 umq.qc.ca/publication/denombrement-sur-litinérance-le-quebec-face-a-une-crise-sans-precedent/

En décembre 2025, le gouvernement provincial a demandé aux villes d'assumer davantage de responsabilités de coordination en matière d'itinérance, tout en n'allouant que 5 millions de dollars supplémentaires à cette cause⁹. Or, le rôle de la Ville n'est pas de coordonner les interventions, mais bien de soutenir et d'accompagner les organismes qui possèdent l'expertise et assurent les services sur le terrain. Mirabel ne peut assumer un rôle élargi sans les ressources nécessaires pour appuyer adéquatement son milieu communautaire.

De surcroît, lorsque Québec consent à investir, il concentre ses ressources dans les grands centres. En mai 2026, le gouvernement Fréchette a annoncé 28 millions de dollars pour lutter contre l'itinérance, mais exclusivement pour Montréal, la Capitale-Nationale et l'Outaouais¹⁰. Les Laurentides, pourtant parmi les cinq régions du Québec les plus touchées avec une hausse de 73,7 % depuis 2022, ne figuraient pas dans cette annonce. Cette situation illustre l'enjeu fondamental : les régions où l'itinérance croît le plus vite sont précisément celles que les investissements provinciaux oublient.

Ce que nous demandons

- Que Québec adopte un plan d'action national à court terme pour enrayer la crise de l'itinérance directement, avec des objectifs clairs, un échéancier et des indicateurs de résultat.
- Que les compétences et les responsabilités soient explicitées dans un cadre formel, définissant ce qui relève de la province, ce qui relève de la municipalité, et quels mécanismes de soutien sont mis en place pour les cas où les villes interviennent en suppléance.
- Que les futurs investissements provinciaux en itinérance soient répartis en fonction des hausses réelles sur le terrain et non uniquement en fonction de la taille des villes.
- Que le CISSS des Laurentides rétablisse des postes de travailleurs sociaux en santé mentale, notamment dans les secteurs où l'accès aux services de proximité est limité, afin de réduire la pression sur les premières lignes municipales.

2. Soutenir la création de logements abordables

La crise du logement est l'un des principaux moteurs de l'itinérance à Mirabel et dans les Laurentides. Dans une ville en forte croissance, la pression immobilière est grande : les promoteurs privilégient les projets les plus rentables, laissant peu de place aux logements abordables. Les loyers ont augmenté de façon marquante, excluant progressivement les ménages à faibles revenus d'une ville où ils travaillent et vivent.

La mairesse Roxanne Therrien a identifié le logement abordable comme un enjeu prioritaire de son mandat, soulignant que trop de familles et de travailleurs peinent à se loger à prix raisonnable. Et si le gouvernement du Québec prévoit livrer près de 9 000 logements abordables

⁹ La Presse — *Crise de l'itinérance : Québec veut que les villes assument plus de responsabilités*, 17 décembre 2025
<https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2025-12-17/crise-de-l-itinerance/quebec-veut-que-les-villes-assument-plus-de-responsabilites.php>

¹⁰ Gouvernement du Québec — *Le gouvernement Fréchette en action pour contrer l'itinérance*, 7 mai 2026
<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/le-gouvernement-frechette-en-action-pour-contrer-l-itinerance-839166269.html>

à l'échelle de la province en 2026, les organismes du milieu déplorent l'insuffisance de ces mesures.¹¹

Dans les Laurentides, 8,6 % des locataires consacrent plus de 50 % de leur budget au logement, alors que seulement 5,8 % ont accès à un logement subventionné¹². Cet écart illustre concrètement que les programmes ne rejoignent pas ceux qui en ont le plus besoin.

Pire encore, les organismes communautaires des Laurentides qui souhaitent acquérir des immeubles pour offrir des logements à long terme à leurs usagers se heurtent à une contradiction légale : le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) interdit explicitement aux organismes qu'il finance d' « acquérir, entretenir et promouvoir des immeubles dans le but d'offrir la location d'unités résidentielles ». ¹³ Autrement dit, les organismes les mieux placés pour offrir des logements de transition sont légalement empêchés de le faire s'ils veulent conserver leur financement.

Ce que nous demandons

- Que Québec crée des incitatifs fiscaux et réglementaires pour que les promoteurs privés contribuent à la construction de logements abordables dans les zones à forte croissance, notamment à Mirabel.
- Que les règles du PSOC soient révisées pour permettre aux organismes communautaires de développer un continuum de service incluant l'hébergement à long terme, sans perdre leur financement à la mission.

3. Passer d'un financement par projet à un financement par mission pour les organismes communautaires

Mirabel est à l'écoute de ses organismes communautaires et consciente de leur réalité sur le terrain. La Ville agit comme porte-parole de cette recommandation, convaincue que leur stabilité est indissociable de la capacité collective à répondre aux enjeux de santé mentale, d'itinérance et de dépendance sur le territoire.

Les organismes communautaires de Mirabel et des Laurentides jouent un rôle de première ligne indispensable. Pourtant, ils fonctionnent dans une précarité structurelle : financement par projet, contrats de courte durée, salaires peu compétitifs, taux de roulement élevé du personnel, et énergies détournées vers la rédaction de demandes de subvention plutôt que vers leur mission.

Malgré une hausse nominale du PSOC, soit environ 6 000 \$ par organisme en 2026 (une augmentation inférieure à 1 % bien en deçà de l'inflation), le financement des organismes communautaires n'a pas suivi la courbe de croissance des coûts ni la hausse de la demande de

¹¹ Journal Métro — *Le Québec atteint un record avec 9 000 logements abordables en construction*, 20 janvier 2026
<https://journalmetro.com/actualites/national/3207469/le-quebec-atteint-un-record-avec-9000-logements-abordables-en-construction/>

¹² Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides – Notes sur les logements dans les Laurentides, octobre 2022

¹³ Le Devoir — *Dans les Laurentides, des organismes communautaires empêchés d'offrir des logements abordables*, 3 juin 2025
<https://www.ledevoir.com/economie/886603/organismes-communautaires-empeches-offrir-logements-abordables>

services¹⁴. Les organismes communautaires ont d'ailleurs déclenché une grève historique au printemps 2026, une première dans leur milieu, pour être entendus.

Ce que les organismes communautaires demandent et que la Ville appuie :

- Que Québec adopte le principe du financement à la mission globale comme norme dans tous ses ministères et organismes, en transférant progressivement les enveloppes destinées aux ententes de service et aux projets vers des enveloppes de soutien à la mission.
- Que les critères d'octroi du PSOC soient assouplis pour permettre aux organismes d'adapter leur offre aux besoins réels et évolutifs de leur territoire, sans devoir redéfinir leur mission à chaque renouvellement.
- Que le financement soit indexé aux coûts réels des organismes (loyer, électricité, salaires), plutôt qu'à un indice général qui ne reflète pas la réalité du secteur communautaire en région.

4. Améliorer l'offre de transport collectif

L'absence de transport collectif structurant dans la région des Laurentides constitue un facteur aggravant de vulnérabilité sociale. Une personne qui ne peut pas se rendre à une clinique, à une pharmacie, à une épicerie ou à un organisme d'aide est une personne isolée et à risque. Cette réalité est particulièrement frappante dans des secteurs plus ruraux de Mirabel comme Saint-Hermas et Saint-Benoît, où la défavorisation sociale se combine à l'éloignement des services.

La mairesse de Mirabel, Roxanne Therrien, qualifie le besoin de transport en commun de « vraiment criant » et prévoit interpeller les différents paliers de gouvernement à ce sujet en coalition avec d'autres villes de la couronne nord¹⁵. Des premiers gestes ont été posés : de nouvelles lignes d'autobus exo desservent désormais Saint-Canut, Mirabel-en-Haut et Saint-Augustin, mais ces efforts locaux et municipaux demeurent largement insuffisants au regard des besoins.

exo, le transporteur de la couronne nord, reconnaît que le transport collectif a « encore besoin de soutien » malgré les avancées du budget 2025-2026¹⁶.

Ce que nous demandons

- Que Québec bonifie le financement des réseaux de transport collectif de la couronne nord, en s'assurant que les nouvelles dessertes rejoignent prioritairement les secteurs les plus défavorisés du territoire, notamment par des services adaptés reliant les personnes vulnérables aux soins de santé, aux organismes communautaires et aux ressources d'emploi.

¹⁴ Radio-Canada, *La grève du milieu communautaire en cinq questions*, 23 mars 2026 <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2241149/greve-milieu-communautaire-5-questions>

¹⁵ CIME 103.9 – 101.3, *Transport en commun à Mirabel : « C'est vraiment criant comme besoin »*, 8 mai 2026 <https://laurentides.cime.fm/nouvelles/775810/c-est-vraiment-criant-comme-besoin>

¹⁶ Exo — *Budget 2025-2026 du gouvernement du Québec : des avancées, mais le transport collectif a encore besoin de soutien*, communiqué de presse, 25 mars 2025 <https://exo.quebec/fr/a-propos/medias-publications/communiqués-presse/budget-2025-2026-du-gouvernement-du-quebec-exo-des-avancees-mais-le-transport-collectif-a-encore-besoin-de-soutien>

- Que les projets de transport collectif avec le secteur privé (ARTM/exo) soient étendus et évalués avec des indicateurs d'équité sociale, et non uniquement d'achalandage ou de rentabilité.
 - Que la valorisation de la ligne Saint-Jérôme d'exo soit confirmée comme priorité régionale, et que Mirabel soit intégrée à la réflexion stratégique sur la mobilité de la couronne nord.
-

Conclusion

La Ville de Mirabel ne prétend pas que ces problématiques sont de son ressort exclusif. Elle reconnaît pleinement que l'itinérance, la santé mentale et la dépendance sont des phénomènes qui relèvent d'une responsabilité partagée, mais dont le leadership et le financement structurel appartiennent au gouvernement du Québec.

Le rôle de la Ville est de mobiliser, de faciliter, de coordonner les acteurs de son territoire. Elle ne peut pas, et ne doit pas, se substituer à l'État dans des domaines qui exigent une vision, des ressources et une cohérence que seul le gouvernement provincial peut garantir.

Un meilleur partage des responsabilités rendra les investissements en logement et organismes communautaires plus efficaces. Des organismes mieux soutenus financièrement pourront offrir un continuum de service allant de l'hébergement d'urgence au logement stable. Un meilleur transport collectif permettra aux personnes vulnérables de se raccrocher aux filets de sécurité qui existent déjà.

Mirabel est prête à être un partenaire actif. Elle demande simplement que le gouvernement du Québec soit, lui aussi, au rendez-vous.

Sommaire des demandes de la Ville de Mirabel

1. Clarifier le partage des responsabilités entre Québec et les municipalités

- a) Que Québec adopte un plan d'action national à court terme pour enrayer la crise de l'itinérance directement, avec des objectifs clairs, un échéancier et des indicateurs de résultat.
- b) Que les compétences et les responsabilités soient explicitées dans un cadre formel, définissant ce qui relève de la province, ce qui relève de la municipalité, et quels mécanismes de soutien sont mis en place pour les cas où les villes interviennent en suppléance.
- c) Que les futurs investissements provinciaux en itinérance soient répartis en fonction des hausses réelles sur le terrain et non uniquement en fonction de la taille des villes.
- d) Que le CISSS des Laurentides rétablisse des postes de travailleurs sociaux en santé mentale, notamment dans les secteurs où l'accès aux services de proximité est limité, afin de réduire la pression sur les premières lignes municipales.

2. Soutenir la création de logements abordables

- a) Que Québec crée des incitatifs fiscaux et réglementaires pour que les promoteurs privés contribuent à la construction de logements abordables dans les zones à forte croissance, notamment à Mirabel.
- b) Que les règles du PSOC soient révisées pour permettre aux organismes communautaires de développer un continuum de service incluant l'hébergement à long terme, sans perdre leur financement à la mission.

3. Passer d'un financement par projet à un financement par mission pour les organismes communautaires

- a) Que Québec adopte le principe du financement à la mission globale comme norme dans tous ses ministères et organismes, en transférant progressivement les enveloppes destinées aux ententes de service et aux projets vers des enveloppes de soutien à la mission.
- b) Que les critères d'octroi du PSOC soient assouplis pour permettre aux organismes d'adapter leur offre aux besoins réels et évolutifs de leur territoire, sans devoir redéfinir leur mission à chaque renouvellement.
- c) Que le financement soit indexé aux coûts réels des organismes (loyer, électricité, salaires), plutôt qu'à un indice général qui ne reflète pas la réalité du secteur communautaire en région.

4. Améliorer l'offre de transport collectif

- a) Que Québec bonifie le financement des réseaux de transport collectif de la couronne nord, en s'assurant que les nouvelles dessertes rejoignent prioritairement les secteurs les plus défavorisés du territoire, notamment par des services adaptés reliant les personnes vulnérables aux soins de santé, aux organismes communautaires et aux ressources d'emploi.
- b) Que les projets de transport collectif avec le secteur privé (ARTM/exo) soient étendus et évalués avec des indicateurs d'équité sociale, et non uniquement d'achalandage ou de rentabilité.
- c) Que la valorisation de la ligne Saint-Jérôme d'exo soit confirmée comme priorité régionale, et que Mirabel soit intégrée à la réflexion stratégique sur la mobilité de la couronne nord.